



Liste des délibérations du Conseil Communautaire Séance du 7 février 2024

Etaient présents :

Laurence BACLE - Patrick BOURDEAUX – Toine BOURRAT – Monique BUCHER - Patricia CHARTON (à partir du point 24-002) - Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON – Emmanuelle COEURET - Annie CONNETABLE – Claude COPPIN - Grégoire CORBY – Corinne DESAUW - Sylvain DURAND – Régine FRANCOIS – Olivier GOUPILLON – Bertrand HAUET – Bernard JACQUES - Annie JOSEPH - Yves LAMBERT - Christine LE BORGNE – Michel LOMMIS - Christian LORINQUER – Laurent LOUESDON - Sophie MAIRESSE – Pascal MARTEAU - Magali MEJEAN - Thomas MENGELLE-TOUYA - Christiane METREAU – François MOUTOT - Raphaël NIVOIT – Michel NOBLET - Hervé PLANCHENAULT – Denise PLANCHON - Benoit POUYET (à partir du point 24-002) – Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY (à partir du point 24-002) - Nadine VILLEVALOIS

Etaient absents, excusés et représentés

Dominique CHESNEAU	a donné pouvoir à	Michel RECOUSSINES
Nadine GOHARD	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET
Elodie BIOU	a donné pouvoir à	Raphaël NIVOIT
Agnès CORDONNIER	a donné pouvoir à	Elisabeth SANDJIVY
Philippe EMMANUEL	a donné pouvoir à	Thomas MENGELLE-TOUYA
Annie LOBSTEIN	a donné pouvoir à	Denise PLANCHON
Annick GOUELLAIN	a donné pouvoir à	Sophie MAIRESSE
Céline MORAIN	a donné pouvoir à	Yves REVEL
Dominique NICCO	a donné pouvoir à	Hervé PLANCHENAULT
Laurent GISQUET	a donné pouvoir à	Pascal MARTEAU
Félicien MARGUERETTAZ	a donné pouvoir à	Sylvain DURAND
Guy PELISSIER	a donné pouvoir à	Annie JOSEPH
Thierry DOLLEANS	a donné pouvoir à	Michel NOBLET

Secrétaire de séance : Denise PLANCHON

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Au point 24-001

Présents : 37 Pouvoirs : 13 Votants : 50

Du point 24-002 au point 24-004

Présents : 40 Pouvoirs : 13 Votants : 53

Le Conseil Communautaire,

24-001 APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du 13 décembre 2023

24-002 **PREND ACTE** de la présentation du rapport de la CLECT

PREND ACTE de la transmission par le Président de la CLECT du rapport aux communes disposant de 3 mois pour se prononcer sur celui-ci

DONNE mandat au Président pour signer tous les documents relatifs à cette délibération

24-003 **AUTORISE** le versement des fonds de concours suivant les tableaux ci-après.

Fonds de concours « Général » :

- ✓ Réhabilitation, travaux, extension et construction sur le patrimoine bâti

Galluis	Réhabilitation murs de la mairie	4 007,52 €
---------	----------------------------------	------------

- ✓ Travaux de voirie (limitation à 30% de l'enveloppe communale)

Saulx-Marchais	Réfection de la rue de la Tuilerie	22 564,48 €
Beynes	Réfection de la rue de la Tuilerie	28 732,33 €

- ✓ Travaux d'aménagements de sécurité (dont vidéo protection) et d'accessibilité PMR

Neauphle-le-Château	Aménagements de sécurité carrefour République-chemin pierreux	7 352,03 €
---------------------	---	------------

Fonds de concours « Transition Energétique » :

Saint-Rémy-l-Honoré	Rénovation éclairage public	16 872,00 €
---------------------	-----------------------------	-------------

AUTORISE le Président à signer les conventions et autres documents relatifs à ce fonds de concours

24-004 **APPROUVE à l'unanimité** la motion de soutien aux Communes de Cœur d'Yvelines contre la détérioration du service public de transport en commun suivante :

« Le transport public est un enjeu majeur pour notre Territoire du fait de la pluralité des usagers (scolaires, étudiants, actifs, personnes âgées...) et de la configuration de son territoire semi-rural semi-urbain.

Le territoire de la Communauté de communes de Cœur d'Yvelines est desservi par des lignes de bus pouvant être internes ou connectant ce dernier à son environnement proche.

La stratégie de réponse aux besoins exprimés du territoire est l'amélioration et l'évolution de l'offre en transport en commun afin notamment d'accompagner les politiques publiques en matière de transition énergétique et de développement durable.

L'enjeu principal est donc de faciliter l'accès au transport en commun, or force est de constater que les deux nouvelles DSP (30 et 38) qui ont été signées par IDFM, sans aucune concertation avec les territoires, ne garantissent plus une offre attractive, efficace et répondant aux besoins des habitants qui réclamaient des arrêts supplémentaires.

La suppression unilatérale de nombreux arrêts sur la ligne express 78 en est une parfaite illustration, obligeant les habitants à reprendre leur véhicule personnel.

Cette nouvelle organisation de l'exploitation de ces lignes a fait remonter un fort mécontentement des élus de Cœur d'Yvelines et de ses habitants et a provoqué un mouvement social parmi les employés des transporteurs.

Les élus de Cœur d'Yvelines alertent la Présidente d'IDFM sur la responsabilité de l'AOM au regard du maintien du service public de transport en commun et sur la responsabilité juridique en cas d'accident, sachant que tous les jours des lignes sont impactées laissant les usagers (mineurs et majeurs, scolaires et actifs) sur la voie publique dans des conditions de sécurité précaires.

Compte tenu du caractère inadmissible de cette situation, la CCCY, en soutien de ses Communes :

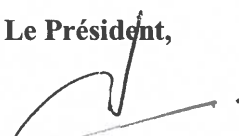
- EXIGE un rétablissement immédiat et complet du fonctionnement de ces lignes ;
- S'OPPOSE à la suppression des arrêts prévus sur la ligne express 78 ;
- EXIGE que des concertations systématiques soient faites en matière de transport en commun avec les territoires.

Enfin, il est rappelé qu'en matière de transport, les communes étaient représentées au sein du Syndicat Intercommunal de Transport et d'Équipement de la Région de Rambouillet (SITERR) qui définissait les besoins auprès d'IDFM et des exploitants. Organe représentatif, ce syndicat, dissous depuis décembre 2023, n'avait cependant aucun pouvoir décisionnaire dans l'organisation des réseaux de transport en commun du territoire. Ses compétences ont été retransférées aux Communes concernées.

La Communauté de Communes non compétente en la matière, a toutefois lancé une étude mobilité en cours d'achèvement, a pris contact avec IDFM et s'est positionnée en tant qu'interlocuteur afin de créer de vraies relations partenariales. »



Le Président,


Hervé PLANCHENAULT

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric



Liste des délibérations du Conseil Communautaire Séance du 13 mars 2024

Etaient présents :

Patrick BOURDEAUX – Toine BOURRAT – Willy BOYE – Françoise CHANCEL - Marie-Christine CHAVILLON – Dominique CHESNEAU - Annie CONNETABLE – Grégoire CORBY – Corinne DESAUW – Muriel DUPEUX - Sylvain DURAND – Régine FRANCOIS (à partir du point 24-006) – Laurent GISQUET (à partir du point 24-007) – Nadine GOHARD - Olivier GOUPILLON – Bertrand HAUET – Bernard JACQUES - Annie JOSEPH - Yves LAMBERT (à partir du point 24-006) - Christine LE BORGNE – Françoise LENARD - Michel LOMMIS - Christian LORINQUER – Laurent LOUESDON - Sophie MAIRESSE – Magali MEJEAN - Thomas MENGELLE-TOUYA (à partir du point 24-006) - Christiane METREAU – François MOUTOT (jusqu’au point 24-008) – Dominique NICCO - Raphaël NIVOIT – Michel NOBLET – Guy PELISSIER - Hervé PLANCHENAU – Denise PLANCHON - Benoit POUYET – Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY - Nadine VILLEVALOIS

Etaient absents, excusés et représentés

Agnès CORDONNIER	a donné pouvoir à	Elisabeth SANDJIVY
Flavie HOURTOLOU	a donné pouvoir à	Thomas MENGELLE-TOUYA
Annie LOBSTEIN	a donné pouvoir à	Denise PLANCHON
Laurence BACLE	a donné pouvoir à	Sylvain DURAND
Félicien MARGUERETTAZ	a donné pouvoir à	Yves REVEL
Emmanuelle COEURET	a donné pouvoir à	Benoit POUYET
Pascal MARTEAU	a donné pouvoir à	Laurent GISQUET

Secrétaire de séance : Olivier GOUPILLON

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Au point 24-005

Présents : 38 Pouvoirs : 5 Votants : 43

Au point 24-006

Présents : 41 Pouvoirs : 6 Votants : 47

Du point 24-007 au point 24-008

Présents : 42 Pouvoirs : 7 Votants : 49

Du point 24-009 au point 24-010

Présents : 41 Pouvoirs : 7 Votants : 48

Le Conseil Communautaire,

24-005 APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du 7 février 2024

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

- 24-006

PREND ACTE du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
- 24-007

PREND ACTE de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires 2024 sur la base du rapport d'orientations budgétaires transmis le 7 mars 2024
- 24-008

PREND ACTE du projet de Schéma Directeur de la Région Ile de France Environnemental (SDRIF-E) arrêté par le Conseil régional le 12 juillet 2023.
DEMANDE la prise en compte des éléments précisés dans l'exposé
- 24-009

SOUTIENT les demandes des communes pour disposer d'une capacité d'extension urbaine suffisante à leurs obligations en vigueur
EMET, à l'unanimité, un avis défavorable sur le projet de Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement 2024-2023, au regard des objectifs irréalistes et des contraintes accrues qui pèsent sur les communes.
- 24-010

AUTORISE à l'unanimité le versement des fonds de concours suivant le tableau ci-après.

Fonds de concours « Transition Energétique » :

Auteuil-le-Roi	Pose d'une pompe à chaleur en remplacement du fioul à l'école	13 522,00 €
----------------	---	-------------

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours



Le Président,

Hervé PLANCHENAU



Liste des délibérations du Conseil Communautaire Séance du 10 avril 2024

Etaient présents :

Laurence BACLE – Elodie BIOU - Patrick BOURDEAUX – Toine BOURRAT – Willy BOYE – Monique BUCHER - Françoise CHANCEL – Patricia CHARTON – Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON – Dominique CHESNEAU – Emmanuel COEURET - Claude COPPIN - Grégoire CORBY – Corinne DESAUW – Sylvain DURAND – Laurent GISQUET – Nadine GOHARD - Olivier GOUPILLON – Bertrand HAUET – Flavie HOUTOLOU - Bernard JACQUES – Stéphane JEAN - Annie JOSEPH - Yves LAMBERT (à partir du point 24-013) - Christine LE BORGNE – Annie LOBSTEIN - Michel LOMMIS - Laurent LOUESDON - Sophie MAIRESSE – Félicien MARGUERETTAZ – Pascal MARTEAU - Magali MEJEAN - Thomas MENGELLE-TOUYA - Christiane METREAU – François MOUTOT – Dominique NICCO - Raphaël NIVOIT – Guy PELISSIER - Hervé PLANCHENAULT – Denise PLANCHON - Benoît POUYET – Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Marie-José ROSSI-JAOUEN - Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY – Nadine VILLEVALOIS

Etaient absents, excusés et représentés

Agnès CORDONNIER	a donné pouvoir à	Elisabeth SANDJIVY
Thierry DOLLEANS	a donné pouvoir à	Félicien MARGUERETTAZ
Céline MORAIN	a donné pouvoir à	Sophie MAIRESSE
Michel NOBLET	a donné pouvoir à	Yves REVEL
Patrick LEMAITRE	a donné pouvoir à	Christiane METREAU
Philippe EMMANUEL	a donné pouvoir à	Thomas MENGELLE TOUYA
Annie CONNETABLE	a donné pouvoir à	Laurent LOUESDON

Secrétaire de séance : Denise PLANCHON

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Du point 24-011 au point 24-012

Présents : 47 Pouvoirs : 7 Votants : 54

Au point 24-013

Présents : 48 Pouvoirs : 7 Votants : 55

Au point 24-014

Présents : 48 Pouvoirs : 7 Votants : 54

Du point 24-015 au point 24-016

Présents : 48 Pouvoirs : 7 Votants : 55

Au point 24-017

Présents : 48 Pouvoirs : 7 Votants : 54

Le Conseil Communautaire,

24-011 APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du 13 mars 2024

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

24-012

PREND ACTE des désignations et déclare installer Madame Marie-José Rossi-Jaouen dans sa fonction de délégué communautaire titulaire pour la Commune de Beynes et Monsieur Roland Fontaine dans sa fonction de délégué communautaire suppléant pour la Commune de Flexanville.

24-013

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du budget annexe de la Communauté de Communes dressé par le comptable public pour l'année 2023

CONSTATE les résultats de clôture de l'exercice 2023

RESULTATS 2023 - COMPTE DE GESTION		
	Réalisation	
	Fonctionnement	Investissement
Recettes de l'exercice	122 230,00 €	1 610,00 €
Dépenses de l'exercice	1 610,00 €	131 687,33 €
	=	=
Résultat de l'exercice 2023		
Excédent	120 620,00 €	
déficit		- 130 077,33 €
Reports de l'exercice 2022		
	+	+
Excédent	140 431,26 €	
Déficit		- 1 171 854,29 €
Résultat global		
	=	=
Excédent Global	261 051,26 €	
Déficit Global		- 1 301 931,62 €
Global		
Déficit		- 1 040 880,36 €

24-014

APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif 2023 du budget annexe de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines, lequel présente les résultats suivants:

RESULTATS 2023 - COMPTE ADMINISTRATIF			
	Réalisation		
	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Recettes de l'exercice	122 230,00 €	1 610,00 €	- €
Dépenses de l'exercice	1 610,00 €	131 687,33 €	- €
	=	=	
Résultat de l'exercice 2023			
Excédent	120 620,00 €		
déficit		- 130 077,33 €	- €
Reports de l'exercice 2022			
	+	+	
Excédent	140 431,26 €		
Déficit		- 1 171 854,29 €	
Résultat global			
	=	=	=
Excédent Global	261 051,26 €		
Déficit Global		- 1 301 931,62 €	- €
Global			
Déficit	-	1 040 880,36 €	

24-015

ADOpte à l'unanimité le budget primitif annexe 2024 de la Communauté de Communes pour la zone d'activité du Petit Mont à Thoiry par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

Auteuil-le-Roi

Autouillet

Bazoches-sur-Guyonne

Behoust

Beynes

Boissy-sans-Avoir

Flexanville

Galluis

Gambais

Garancières

Goupillières

Grosrouvre

Jouars-Pontchartrain

La Queue-Lez-Yvelines

Le Tremblay-sur-Mauldre

Les Mesnuls

Marcq

Mareil-le-Guyon

Méré

Millemont

Montfort-L'amaury

Neauphle-le-Château

Neauphle-le-Vieux

St-Germain-de-la-Grange

Saint-Rémy-L'Honoré

Saulx-Marchais

Thiverval-Grignon

Thoiry

Vicq

Villiers-le-Mahieu

Villiers-Saint-Frédéric

		BP 2024
Dépenses de fonctionnement		
Chapitre 011		7 010,00 €
Chapitre 66		- €
Chapitre 65		100,00 €
Chapitre 023		- €
Chapitre 042 OES		1 051 234,29 €
Chapitre 043 OIS		100,00 €
		1 280 321,26 €

		BP 2024
Recettes de fonctionnement		
Chapitre 70		1 012 170,00 €
Chapitre 75		10,00 €
Chapitre 002	Résultats d'investissement reporté (excédent)	261 051,26 € /
Chapitre 042 OES		7 000,00 €
Chapitre 043 OIS		100,00 €
		1 280 321,26 €

		BP 2024
Dépenses d'investissement		
Chapitre 16		- €
Chapitre 001	Résultats d'investissement reporté (déficit)	1 301 931,62 € /
Chapitre 040 OES		7 000,00 €
		1 308 931,62 €

		BP 2024
Recettes d'investissement		
Chapitre 16		257 697,33 €
Chapitre 021		- €
Chapitre 040 OES		1 051 234,29 €
		1 308 931,62 €

24-016

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du budget principal dressé par le comptable public pour l'année 2023

CONSTATE les résultats de clôture de l'exercice 2023

RESULTATS 2023 - COMPTE DE GESTION

	Réalisation	
	Fonctionnement	Investissement
Recettes de l'exercice	28 812 453,89 €	4 437 309,20 €
Dépenses de l'exercice	25 892 119,81 €	1 863 351,94 €
	=	=
<i>Résultat de l'exercice 2023</i>		
Excédent	2 920 334,08 €	2 573 957,26 €
déficit		
<i>Reports de l'exercice 2022</i>	+	+
Excédent	2 000 000,00 €	9 368 022,82 €
	=	=
Résultat global		
Excédent Global	4 920 334,08 €	11 941 980,08 €
Global		
Excédent		16 862 314,16 €

Auteuil-le-Roi

Autouillet

Bazoches-sur-Guyonne

Behoust

Beynes

Boissy-sans-Avoir

Flexanville

Galluis

Gambais

Garancières

Goupillières

Grosrouvre

Jouars-Pontchartrain

La Queue-Lez-Yvelines

Le Tremblay-sur-Mauldre

Les Mesnuls

Marcq

Mareil-le-Guyon

Méré

Millemont

Montfort-L'amaury

Neauphle-le-Château

Neauphle-le-Vieux

St-Germain-de-la-Grange

Saint-Rémy-L'Honoré

Saulx-Marchais

Thiverval-Grignon

Thoiry

Vicq

Villiers-le-Mahieu

Villiers-Saint-Frédéric

24-017

DESAPPROUVE à la majorité (22 pour, 4 abstentions, 28 contre) le compte administratif 2023 du budget principal de la Communauté de communes Cœur d’Yvelines, lequel présente les résultats suivants

RESULTATS 2023 - COMPTE ADMINISTRATIF			
	Réalisation		Restes à réaliser
	Fonctionnement	Investissement	
Recettes de l'exercice	28 812 453,89 €	4 437 309,20 €	
Dépenses de l'exercice	25 892 119,81 €	1 863 351,94 €	1 746 268,93 €
	=	=	
Résultat de l'exercice 2023			
Excédent	2 920 334,08 €	2 573 957,26 €	
déficit			- 1 746 268,93 €
Reports de l'exercice 2022			
	+	+	
Excédent	2 000 000,00 €	9 368 022,82 €	
	=	=	=
Résultat global			
Excédent Global	4 920 334,08 €	11 941 980,08 €	
Déficit Global			- 1 746 268,93 €
Global			
Excédent		16 862 314,16 €	



Le Président,

[Signature]

Hervé PLANCHENAU



Liste des délibérations du Conseil Communautaire Séance du 29 avril 2024

Etaient présents :

Laurence BACLE — Patrick BOURDEAUX (jusqu'au point 24-023) — Toine BOURRAT — Willy BOYE — Monique BUCHER - Françoise CHANCEL — Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON — Dominique CHESNEAU — Emmanuel COEURET - Annie CONNETABLE - Claude COPPIN - Grégoire CORBY — Agnès CORDONNIER - Corinne DESAUW — Thierry DOLLEANS - Sylvain DURAND — Régine FRANCOIS - Laurent GISQUET — Nadine GOHARD - Olivier GOUPILLON — Bertrand HAUET — Bernard JACQUES — Annie JOSEPH - Yves LAMBERT — Patrick LEMAITRE — Françoise LENARD (à partir du point 24-024) - Annie LOBSTEIN - Michel LOMMIS - Christian LORINQUER - Laurent LOUESDON - Sophie MAIRESSE — Félicien MARGUERETTAZ — Pascal MARTEAU - Magali MEJEAN - Thomas MENGELLE-TOUYA - Christiane METREAU — Céline MORAIN - Dominique NICCO - Raphaël NIVOIT — Michel NOBLET - Guy PELISSIER - Hervé PLANCHENAULT — Denise PLANCHON - Benoit POUYET — Michel RECOUSSINES - Yves REVEL — Marie-José ROSSI-JAOUEN - Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY — Didier SAUSSAY

Etaient absents, excusés et représentés

Nadine VILLEVALOIS	a donné pouvoir à	Elisabeth SANDJIVY
Christine LE BORGNE	a donné pouvoir à	Christian LORINQUER
Flavie HOURTOLOU	a donné pouvoir à	Willy BOYE
Elodie BIOU	a donné pouvoir à	Raphaël NIVOIT
Philippe EMMANUEL	a donné pouvoir à	Thomas MENGELLE TOUYA

Secrétaire de séance : Denise PLANCHON

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Présents : 50 Pouvoirs : 5 Votants : 55

Le Conseil Communautaire,

24-018 APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du 10 avril 2024

24-019 APPROUVE à l'unanimité la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023.

DECIDE à l'unanimité la reprise au budget primitif 2024 des excédents indiqués aux comptes 002, 001, et 1068, soit 3 920 334,08 € en excédent de fonctionnement, 11 941 980,08 € en excédent d'investissement et 1 000 000,00 € au 1068, étant donné que l'affectation définitive ne sera validée que suite au vote du compte administratif 2023

24-020 FIXE à l'unanimité les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le périmètre de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2024 selon le tableau ci-après.

Pour les 7 communes dont la compétence est exercée en direct

Zone	Taux		2024	
	Réf 2023	2024	Base prévisionnelle	Produit prévisionnel
Beynes	7.76%	7.44%	11 710 613	871 270
Jouars-Pontchartrain	5.84%	5.27%	12 704 776	669 542
Neauphle-le-Château	5.86%	5.38%	7 043 131	378 920
Saulx-Marchais	8.39%	7.44%	1 392 310	103 588
St-Germain-de-la-Grange	7.56%	5.74%	3 527 591	202 484
Thiverval-Grignon	6.00%	5.46%	2 341 277	127 834
Villiers-Saint-Frédéric	6.00%	4.97%	6 288 822	312 554

Soit un produit total attendu de : 2 666 192 €

Pour les 23 communes pour lesquelles Cœur d'Yvelines est adhérente au SIEED

Zone	Taux		2024	
	Réf 2023	2024	Base prévisionnelle	Produit prévisionnel
Auteuil le Roi	9.02 %	9.02 %	1 637 411	147 694
Autouillet	7.06 %	7.06 %	1 184 416	83 620
Bazoches sur Guyonne	4.35 %	4.35 %	2 214 066	96 312
Behoust	3.91 %	3.91 %	1 750 580	68 448
Boissy-sans-avoir	9.84 %	9.84 %	1 008 047	99 192
Flexanville	9.23 %	9.23 %	1 003 123	92 588
Galluis	7.11 %	7.11 %	2 751 350	195 621
Gambais	6.08 %	6.08 %	6 285 210	382 141
Garancières	7.74 %	7.74 %	4 899 481	379 220
Goupillières	6.06 %	6.06 %	1 348 351	81 710
Grosrouvre	4.22 %	4.22 %	3 637 334	153 495
La Queue lez Yvelines	7.09%	7.09%	5 147 545	364 961
Le Tremblay sur Mauldre	7.64%	7.64%	1 989 402	151 990
Marcq	8.37 %	8.37 %	1 391 704	116 486
Mareil le Guyon	6.10 %	6.10 %	964 223	58 818
Méré	5.36 %	5.36 %	5 064 907	271 479
Millemont	6.18 %	6.18 %	626 665	38 728
Montfort l'Amaury	6.15 %	6.15 %	7 365 727	452 992
Neauphle le Vieux	9.40 %	9.40 %	1 725 063	162 156
Saint Rémy l'Honoré	5.61 %	5.61 %	4 167 480	233 796
Thoiry	7.72 %	7.72 %	2 806 064	216 628
Vicq	8.85 %	8.85 %	738 564	65 363
Villiers le Mahieu	7.56 %	7.56 %	1 525 556	115 332

Soit un produit total attendu de : 4 028 769 €

Pour la commune pour laquelle Cœur d'Yvelines est adhérente au SICTOM

Zone	Taux		2024	
	Réf 2023	2024	Base prévisionnelle	Produit prévisionnel
Les Mesnuls	3.55 %	3.59 %	3 225 517	115 914

Soit un produit total attendu de : 115 914 €

- 24-021** **FIXE, à l'unanimité,** le taux de Cotisation Foncière des Entreprises pour 2024 à 18.10 %
- 24-022** **FIXE à l'unanimité** le taux de Taxe Foncière Non Bâti pour 2024 à 3,05 %
- 24-023** **FIXE à l'unanimité** le taux de Taxe d'Habitation Additionnelle pour 2024 à 6,05 %
- 24-024** **ADOpte à l'unanimité** le budget primitif 2024 par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes ainsi qu'il suit :

— **Section de fonctionnement :**

Dépenses	BP 2024
(011) Charges à caractère général	14 473 548,57€
(012) Charges de personnel et frais assimilés	1 328 550,00€
(014) Atténuations de produits	6 334 336,09€
(023) Virement à la section d'investissement	1 000 000,00€
(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000 000,00€
(65) Autres charges de gestion courante	7 465 550,13€
(66) Charges financières	20 000,00€
(67) Charges exceptionnelles	48 000,00€
Total	32 669 984,79 €

Recettes	BP 2024
(002) Résultat de fonctionnement reporté	3 920 334,08€
(013) Atténuations de charges	2 500,00€
(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00€
(70) Produits des services, du domaine et ventes diverses	571 002,00€
(73) Impôts et taxes	11 272 600,54€
(731) Impositions directes	12 857 279,17€
(74) Dotations, subventions et participations	4 034 687,00€
(75) Autres produits de gestion courante	10 082,00€
(76) Produits financiers	0,00€
(77) Produits exceptionnels	1 500,00€
Total	32 669 984,79€

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

Section d'investissement :

Dépenses	BP 2024	RAR 2023
(040) Opérations d'ordre de transfert entre sections		
(041) Opérations patrimoniales		
(10) Dotations, fonds divers et réserves	0,00€	
(16) Emprunts et dettes assimilées	133 500,00€	
(20) Immobilisations incorporelles	798 000,00€	349 275,07 €
(204) Subventions d'équipement versées	4 581 976,04€	1 085 395,33 €
(21) Immobilisations corporelles	9 049 315,11€	179 105,75 €
(23) Immobilisations en cours		132 492,78 €
(458) Opérations comptes de tiers	5 000,00€	
Total	14 567 791,15€	1 746 268,93 €

16 314 060,08€

Recettes	BP 2024	RAR 2023
(001) Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	11 941 980,08€	
(021) Virement de la section de fonctionnement	1 000 000,00€	
(024) Produits de cessions	304 080,00€	
(040) Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000 000,00€	
(041) Opérations patrimoniales	0,00€	
(10) Dotations, fonds divers et réserves	1 050 000,00€	
(13) Subventions d'investissement	2 000,00€	
(16) Emprunts et dettes assimilées	8 500,00€	
(204) Subventions d'équipement versées		
(21) Immobilisations corporelles	0,00€	
(458) Opérations comptes de tiers	7 500,00€	
Total	16 314 060,08€	- €

AUTORISE à l'unanimité l'exécutif d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles concernées

24-025

AUTORISE à l'unanimité le versement des fonds de concours suivant les tableaux ci-après.

Fonds de concours « Général » :

- ✓ Réhabilitation, travaux, extension et construction sur le patrimoine bâti

Thiverval-Grignon	Désamiantage local Folleville	9 285,80 €
-------------------	-------------------------------	------------

- ✓ Travaux de voirie (limitation à 30% de l'enveloppe communale)

Vicq	Réfection de plusieurs rues communales	4 890,00 €
Gambais	Réfection de plusieurs rues communales	4 939,38 €

- ✓ Travaux d'aménagements de sécurité (dont vidéo protection) et d'accessibilité PMR

Thiverval-Grignon	Mise aux normes électrique école et mairie	9 317,50 €
Goupillières	Réalisation abri bus et accès piétons	10 534,33 €

Fonds de concours « Transition Energétique » :

Thiverval-Grignon	Isolation et toiture de la JCT	44 740,88 €
Auteuil-le-Roi	Pose d'une pompe à chaleur Mairie	19 183,00 €
Goupillières	Changement menuiseries SAS d'entrée	7 916,66 €

AUTORISE le Président à signer les conventions et autres documents relatifs à ce fonds de concours



Le Président,

Hervé PLANCHENAUT

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric



Liste des délibérations du Conseil Communautaire Séance du 3 juillet 2024

Etaient présents :

Laurence BACLE — Patrick BOURDEAUX – Toine BOURRAT – Willy BOYE – Monique BUCHER - Françoise CHANCEL – Patricia CHARTON - Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON – Dominique CHESNEAU – Annie CONNETABLE - Grégoire CORBY – Agnès CORDONNIER - Corinne DESAUW – Thierry DOLLEANS - Sylvain DURAND – Philippe EMMANUEL - Laurent GISQUET – Nadine GOHARD - Olivier GOUPILLON – Bertrand HAUET — Flavie HOURTOLOU - Bernard JACQUES – Stéphane JEAN - Annie JOSEPH - Yves LAMBERT — Françoise LENARD - Annie LOBSTEIN - Michel LOMMIS - Christian LORINQUER - Laurent LOUESDON (à partir du point 24-030) - Sophie MAIRESSE – Félicien MARGUERETTAZ – Pascal MARTEAU - Magali MEJEAN - Thomas MENGELLE-TOUYA - Christiane METREAU – Céline MORAIN – François MOUTOT - Dominique NICCO - Raphaël NIVOIT – Michel NOBLET - Guy PELISSIER - Hervé PLANCHENAULT – Denise PLANCHON - Benoit POUYET – Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Marie-José ROSSI-JAOUEN (à partir du point 24-030) - Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY – Nadine VILLEVALOIS

Etaient absents, excusés et représentés

Emmanuelle COEURET	a donné pouvoir à	Elisabeth SANDJIVY
Claude COPPIN	a donné pouvoir à	Hervé PLANCHENAULT
Patrick LEMAITRE	a donné pouvoir à	Christiane METREAU
Elodie BIOU	a donné pouvoir à	Raphaël NIVOIT

Secrétaire de séance : Denise PLANCHON

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Du point 24-026 au point 24-029

Présents : 51 Pouvoirs : 4 Votants : 55

Jusqu'au point 24-035

Présents : 53 Pouvoirs : 4 Votants : 57

Le Conseil Communautaire,

24-026 APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du 29 avril 2024

24-027 ADOPTE à l'unanimité l'attribution de compensation de fiscalité pour un montant de 4 227 357.58 €.

DECIDE à l'unanimité que cette dotation pourra être revue en cours d'année après approbation par la majorité qualifiée des communes

DONNE mandat au président pour signer tous les documents relatifs à cette délibération

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

24-028

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2023 de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines, lequel présente les résultats suivants:.

RESULTATS 2023 - COMPTE ADMINISTRATIF			
	Réalisation		Restes à réaliser
	Fonctionnement	Investissement	
Recettes de l'exercice	28 812 453,89 €	4 437 309,20 €	
Dépenses de l'exercice	25 892 119,81 €	1 863 351,94 €	1 746 268,93 €
	=	=	
Résultat de l'exercice 2023			
Excédent	2 920 334,08 €	2 573 957,26 €	
déficit			- 1 746 268,93 €
Reports de l'exercice 2022			
	+	+	
Excédent	2 000 000,00 €	9 368 022,82 €	
Résultat global			
	=	=	=
Excédent Global	4 920 334,08 €	11 941 980,08 €	
Déficit Global			- 1 746 268,93 €
Global			
Excédent		16 862 314,16 €	

24-029

APPROUVE à l'unanimité l'affectation définitive du résultat excédentaire de la section de fonctionnement du budget principal de la Communauté de Communes telle que précisée ci-dessous

Section d'investissement (recettes)

Article 1068 : affectation du résultat 1 000 000,00 €

Section de fonctionnement (recettes) :

Compte R002 : résultat de fonctionnement reporté 3 920 334,08 €

24-030

SOLLICITE à l'unanimité des votants (26 abstentions) suivant les dispositions prévues à l'article L5211-19 du CGCT, le retrait de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines du syndicat mixte SIEED à effet du 31 décembre 2025 et décide de saisir le représentant de l'État dans le département à cette fin

AUTORISE le Président à saisir le Président du SIEED de la demande de retrait de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines afin qu'il la porte pour décision devant l'organe délibérant du SIEED, l'étude d'impact prévue à l'article L5211-39-2 du CGCT étant jointe à cette saisine

AUTORISE le Président à saisir la Présidente ou le Président de chacun des autres établissements publics de coopération intercommunale membres du SIEED, de la demande de retrait de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines du syndicat mixte SIEED, l'étude d'impact prévue à l'article L5211-39-2 du CGCT étant jointe à cette saisine, afin que leur organe délibérant se prononce sous trois mois sur le retrait envisagé de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines du SIEED

DEMANDE, suivant les dispositions prévues à l'article L5212-33 du CGCT, la fin de compétence au 31 décembre 2025 puis la dissolution du syndicat mixte SIEED et saisit, à cette fin, le représentant de l'État dans le département ainsi que le président de chacun des autres établissements publics de coopération intercommunale qui composent le SIEED en les priant de bien vouloir proposer à leur organe délibérant respectif de prendre une délibération concordante

DEMANDE à l'unanimité des votants (26 abstentions) l'adhésion au SIDOMPE pour le traitement des déchets des communes concernées aux usines du syndicat situées à Thiverval-Grignon, commune de notre territoire

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

PRECISE que le flux de trésorerie qui serait dû par la CCCY aux autres EPCI, constituera une charge à ajouter au produit de TEOM demandé aux seules communes concernées par le SIEED au sein de cœur d'Yvelines

AUTORISE le Président à prendre toute autre mesure d'exécution de la présente délibération.

24-031

AUTORISE à l'unanimité le Président à notifier le marché « Collectes de déchets (queue de tri, déchets recyclables, déchets verts, déchets encombrants) et traitement de certains flux de déchets : déchets verts, encombrants » « Collecte et évacuation des déchets ménagers et assimilés » à la société SEPUR pour un montant de 10 246 060,03 € HT

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché

24-032

DECIDE à l'unanimité d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité pour le risque santé, c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité

PRECISE que pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le CIG et que le niveau de participation sera fixé comme suit :

- 10€ par mois par agent en 2024
- 12€ par mois par agent en 2025
- 15€ par mois par agent en 2026

PREND ACTE que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de 180 € pour l'adhésion aux deux conventions (prévoyance et santé), pour une collectivité de 10 à 49 agents

AUTORISE le Président à signer la convention d'adhésion à la convention de participation Santé et tout acte en découlant

AUTORISE le Président à signer la convention de mutualisation avec le CIG

24-033

DECIDE à l'unanimité de supprimer l'emploi non permanent à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C

DECIDE à l'unanimité de créer un emploi permanent de rédacteur à compter du 1^{er} septembre 2024

ADOpte à l'unanimité les modifications ainsi apportées au tableau des emplois :

Filière administrative	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
	Ancien effectif	Nouvel effectif	
GRADE			
Attaché principal	1	1	1
Attaché territorial	1	1	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1
Rédacteur	3	4	3
Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1
Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	1
Adjoint administratif	5	4	4

Auteuil-le-Roi

Autouillet

Bazoches-sur-Guyonne

Behoust

Beynes

Boissy-sans-Avoir

Flexanville

Galluis

Gambais

Garancières

Goupillières

Grosrouvre

Jouars-Pontchartrain

La Queue-Lez-Yvelines

Le Tremblay-sur-Mauldre

Les Mesnuls

Marcq

Mareil-le-Guyon

Méré

Millemont

Montfort-L'amaury

Neauphle-le-Château

Neauphle-le-Vieux

St-Germain-de-la-Grange

Saint-Rémy-L'Honoré

Saulx-Marchais

Thiverval-Grignon

Thoiry

Vicq

Villiers-le-Mahieu

Villiers-Saint-Frédéric

Filière technique	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif	
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1
Agent de maitrise	1	1	1
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	2	2	2
Adjoint technique	4	4	4

Filière sociale	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif	
Educateur de jeunes enfants 2eme classe	3	3	3

Filière sportive	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif	
Conseiller des APS	1	1	1
Educateur APS Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1
Educateur APS	5	5	5

24-034 **DECIDE, après avoir procédé au vote à bulletin secret (29 pour, 27 contre, 1 blanc), de maintenir Bertrand Hauet dans ses fonctions de Vice-président de la Communauté de communes Cœur d’Yvelines**

24-035 **AUTORISE à l'unanimité le versement des fonds de concours suivant les tableaux ci-après.**

Fonds de concours « Général » :

✓ Réhabilitation, travaux, extension et construction sur le patrimoine bâti

Neauphle-Le-Château	Réfection de la toiture de la maison médicale	14 232,00 €
La Queue-Lez-Yvelines	Réhabilitation du monument aux morts	4 913,00 €
Goupillières	Rénovation mur et portail du cimetière	4 908,00 €

✓ Travaux de voirie (limitation à 30% de l’enveloppe communale)

Neauphle-Le-Château	Travaux de voirie avenue de la république-rue du vieux moulin	5 174,73 €
Neauphle-Le-Château	Travaux de voirie rues de st germain, de chevreuse et de la gouttière	5 003,18 €
Neauphle-Le-Château	réfection caniveau parking CASA	3 743,31 €
St-Rémy L'Honoré	Réfection de voirie suite affaissement	19 059,62 €

✓ Travaux d’aménagements de sécurité (dont vidéo protection) et d’accessibilité PMR

Neauphle-le-Château	Installation d'alarmes "anti-intrusion" dans les écoles	6 068,52 €
Goupillières	Mise en accessibilité de l'abribus et l'atelier communal	4 749,56 €

✓ Travaux favorisant le maintien du commerce local et de l’artisanat

Les Mesnuls	Aménagement de la maison du jardinier	47 249,63 €
-------------	---------------------------------------	-------------

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

Fonds de concours « Transition Energétique » :

Goupillières	Rénovation thermique du logement communal	10 199,51 €
Boissy-sans-Avoir	Rénovation des menuiseries du logement communal	4 014,84 €
Autouillet	Changement du mode de chauffage salle communale et mairie	8 550,00 €
Neauphle-Le-Château	Rénovation des menuiseries élémentaire et mairie	11 605,00 €
Neauphle-Le-Château	Rénovation des menuiseries maternelle et PM	5 580,00 €
Saint-Germain-de-la-Grange	Changement de l'éclairage du centre Elie Ferrier en Leds	9 410,81 €
Les Mesnuls	Réaménagement de la maison du jardinier	32 841,00 €

AUTORISE le Président à signer les conventions et autres documents relatifs à ce fonds de concours



Le Président,



Hervé PLANCHENAULT

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric



Liste des délibérations du Conseil Communautaire Séance du 25 septembre 2024

Etaient présents :

Laurence BACLE — Elodie BIOU - Patrick BOURDEAUX – Toine BOURRAT – Willy BOYE – Monique BUCHER - Françoise CHANCEL – Patricia CHARTON - Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON – Dominique CHESNEAU – Claude COPPIN - Grégoire CORBY – Agnès CORDONNIER - Corinne DESAUW – Thierry DOLLEANS - Sylvain DURAND – Régine FRANCOIS - Laurent GISQUET (à partir du point 24-041) – Nadine GOHARD - Olivier GOUPILLON – Bertrand HAUET - Annie JOSEPH - Yves LAMBERT — Patrick LEMAITRE - Françoise LENARD – Ghislaine LESADE - Annie LOBSTEIN - Michel LOMMIS - Laurent LOUESDON - Magali MEJEAN - Thomas MENGELLE-TOUYA - Christiane METREAU – Pascal MICHELOT - Dominique NICCO - Raphaël NIVOIT – Michel NOBLET - Guy PELISSIER - Hervé PLANCHENAULT – Denise PLANCHON - Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY – Nadine VILLEVALOIS

Etaient absents, excusés et représentés

Emmanuelle COEURET	a donné pouvoir à	Elisabeth SANDJIVY
Bernard JACQUES	a donné pouvoir à	Hervé PLANCHENAULT
Céline MORAIN	a donné pouvoir à	Yves REVEL
Félicien MARGUERETTAZ	a donné pouvoir à	Nadine GOHARD
Pascal MARTEAU	a donné pouvoir à	Laurent GISQUET
Sophie MAIRESSE	a donné pouvoir à	Laurent LOUESDON
Benoit POUYET	a donné pouvoir à	Agnès CORDONNIER

Secrétaire de séance : Agnès CORDONNIER

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Du point 24-036 au point 24-040

Présents : 45 Pouvoirs : 6 Votants : 51

Du point 24-41 au point 24-046

Présents : 46 Pouvoirs : 7 Votants : 53

Le Conseil Communautaire,

- 24-036 APPROUVE à l'unanimité** le procès-verbal du 3 juillet 2024
- 24-037 PREND ACTE à l'unanimité** des désignations et déclare installer Madame Ghislaine Lesade et Monsieur Pascal Michelot dans leur fonction de délégué communautaire titulaire.
- 24-038 APPROUVE à l'unanimité** les modifications des compositions de commissions communautaires suivantes :

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

GEMAPI

Garancières	Pascal	MICHELOT
Jouars-Pontchartrain	Philippe	EMMANUEL
Mareil-le-Guyon	Michel	LOMMIS
Vicq	Bernard	JACQUES
Vicq	Yan	ROBERT
Beynes	Sophie	MAIRESSE
Villiers-le-Mahieu	Patrick	BOURDEAUX
Saulx-Marchais	Muriel	DUPEUX

Finances

Beynes	Thierry	DOLLEANS
Beynes	Claude	COPPIN
Galluis	Jean-Louis	MARTINELLI
Gambais	Elodie	BIOU
Grosrouvre	Yves	LAMBERT
Grosrouvre	Paul	STOUDER
La Queue-lez-Yvelines	Annie	CONNETABLE
Méré	Dominique	CHESNEAU
Thoiry	Anne	FRELAUT N'DIAYE
Jouars-Pontchartrain	Monique	BUCHER
Marcq	Magali	MEJEAN
Autouillet	Arnaud	DEMOUGIN
Villiers-le-Mahieu	Didier	JODIN

Transport et mobilité

Beynes	Patricia	CHARTON
Jouars-Pontchartrain	Thomas	MENGELLE-TOUYA
Le Tremblay-sur-Mauldre	Hélène	JEAN-BAPTISTE
Marcq	Laurent	RUEL
Montfort l'Amaury	Patrick	LEMAITRE
Neauphle-le-Château	Agnès	CORDONNIER
Boissy-sans-avoir	Sylvie	JEAN
Jouars-Pontchartrain	Flavie	HOURTOLOU
La Queue Lez Yvelines	Laurent	LOUESDON
Le Tremblay-sur-Mauldre	Françoise	CHANCEL
Thoiry	Anne	FRELAUT
Saint Germain de la Grange	Corinne	DESAUW
Flexanville	Roland	FONTAINE

Elimination et gestion des déchets

Saulx-Marchais	Jacques	CHAUMETTE
Thiverval-Grignon	Nadine	GOHARD
Thiverval-Grignon	Daniel	BOSSE
Villiers-le-Mahieu	Patrick	BOURDEAUX
Villiers-Saint-Frédéric	Laurence	BACLE
Auteuil-le-Roi	Jean-Luc	CAPELLE
Jouars-Pontchartrain	Pascal	MARTEAU
Millemont	Annie	JOSEPH
Saint-Rémy-l-Honoré	Patrick	RATEL
Goupillières	Stéphane	JEAN
Marcq	Laurent	RUEL
Mareil-le-Guyon	Michel	LOMMIS
Flexanville	Roland	FONTAINE
Beynes	Marie-José	ROSSI JAOUEN
Garancieres	Ghislaine	LESADE

Auteuil-le-Roi

Autouillet

Bazoches-sur-Guyonne

Behoust

Beynes

Boissy-sans-Avoir

Flexanville

Galluis

Gambais

Garancières

Goupillières

Grosrouvre

Jouars-Pontchartrain

La Queue-Lez-Yvelines

Le Tremblay-sur-Mauldre

Les Mesnuls

Marcq

Mareil-le-Guyon

Méré

Millemont

Montfort-L'amaury

Neauphle-le-Château

Neauphle-le-Vieux

St-Germain-de-la-Grange

Saint-Rémy-L'Honoré

Saulx-Marchais

Thiverval-Grignon

Thoiry

Vicq

Villiers-le-Mahieu

Villiers-Saint-Frédéric

Développement économique et emploi

Jouars-Pontchartrain	Flavie	HOURTOLOU
Montfort-I-Amaury	Patrick	LEMAITRE
Neauphle-le-Château	Benoit	POUYET
Neauphle-le-Vieux	Françoise	ROUDIER
Le Tremblay-sur-Mauldre	Hélène	JEAN-BAPTISTE
Le Tremblay-sur-Mauldre	Françoise	CHANCEL
Thiverval-Grignon	Nadine	GOHARD
Thiverval-Grignon	Daniel	BOSSE
Villiers-Saint-Frédéric	Olivier	GOUPILLON
Autouillet	Arnaud	DEMOUGIN
Beynes	Claude	COPPIN
Beynes	Thierry	DOLLEANS
Villiers-le-Mahieu	Didier	JODIN
Garancières	Pascal	MICHELOT

Performance énergétique et video protection

Jouars-Pontchartrain	Pascal	MARTEAU
Les Mesnuls	Michel	ROUX
Saint-Rémy-I-Honoré	Patrick	RATEL
Villiers-le-Mahieu	Robert	RIVOIRE
Gambais	Raphaël	NIVOIT
Jouars-Pontchartrain	Willy	BOYE
Villiers-Saint-Frédéric	Laurence	BACLE
Les Mesnuls	Francis	DAZIN
Autouillet	Françoise	LENARD
Montfort-I-Amaury	Patrick	LEMAITRE
Garancières	Ghislaine	LESADE

Valorisation du patrimoine touristique et des produits locaux

Montfort-I-Amaury	Christiane	METREAU
Béhoust	Elisabeth	DUFAUD
Beynes	Céline	MORAIN
Beynes	Félicien	MARGUERETTAZ
Neauphle-le-Château	Emmanuelle	COEURET
Neauphle-le-Vieux	Françoise	ROUDIER
Vicq	Bernard	JACQUES
Beynes	Patricia	CHARTON
Saint Germain de la Grange	Corinne	DESAUW
Saulx-Marchais	Jacques	CHAUMETTE
Marcq	Magali	MEJEAN
Thoiry	Anne	FRELAUT N'DIAYE
Beynes	Marie-José	ROSSI JAOUEN

24-039

APPROUVE à l'unanimité les modifications du tableau des représentants du Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets de l'ouest Yvelines (SIEED) suivant :

Commune	Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Auteuil-le-Roi	Jean-Luc CAPELLE	Marie-Christine CHAVILLON
Autouillet	David BURELOUT	Hervé DEFOSSE

Auteuil-le-Roi

Autouillet

Bazoches-sur-Guyonne

Behoust

Beynes

Boissy-sans-Avoir

Flexanville

Galluis

Gambais

Garancières

Goupillières

Grosrouvre

Jouars-Pontchartrain

La Queue-Lez-Yvelines

Le Tremblay-sur-Mauldre

Les Mesnuls

Marcq

Mareil-le-Guyon

Méré

Millemont

Montfort-L'amaury

Neauphle-le-Château

Neauphle-le-Vieux

St-Germain-de-la-Grange

Saint-Rémy-L'Honoré

Saulx-Marchais

Thiverval-Grignon

Thoiry

Vicq

Villiers-le-Mahieu

Villiers-Saint-Frédéric

Bazoches-sur-Guyonne	Jean-Claude CLAIRET	Alain MIROT
Behoust	Guy PELISSIER	Florent MALEPART
Boissy-Sans-Avoir	Véronique COSNEAU	Isabelle TRIFFAULT
Flexanville	François LIGNEY	Laurent ESCRIVA
Galluis	Aurélié PIACENZA	Dominique MURIEL
Gambais	Bertrand NEVEUX	Elisabeth LE LAY
Garancières	Ghislaine LESADE	Pascal MICHELOT
Goupillières	Sophie MEIER	Mireille BAUDRY
Grosrouvre	Jean-Pierre PIBOULEAU	Jacqueline LALANDRE
La Queue-lez-Yvelines	Patrice RIO	Jérôme GONTIER
Le Tremblay-sur-Mauldre	Françoise CHANCEL	Alain MOLL
Marcq	Damien BISHOFF	Laurent RUEL
Mareil-le-Guyon	Jean-Michel THIRANT	Dominique JOUIN
Méré	Alain COLOMBI	Richard RAPHAEL
Millemont	Annie JOSEPH	Julien MASSONNET
Montfort-l'Amaury	Patrick LEMAITRE	Thomas ROLLAND
Neauphle-le-Vieux	Denise PLANCHON	Magali DESDOITS
Saint-Rémy-l'Honoré	Christian PAVESIS	Aymric DELESALLE
Thoiry	Irène BOUVIER	Olivier PICARDEAU
Vicq	Bernard JACQUES	Pierre DEFRENAIX
Villiers-le-Mahieu	Adrien FARE	Julien THORON

- 24-040

PREND ACTE, à l'unanimité, de la communication et des conclusions de l'étude d'impact qu'il incombait à la Communauté de communes Cœur d'Yvelines, en sa qualité d'auteur de la demande de retrait du SICTOM de la Région de Rambouillet, d'élaborer, ce document étant joint en annexe de la présente délibération. Il sera mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes.

SOLLICITE, à l'unanimité, le retrait de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines du syndicat mixte SICTOM de la Région de Rambouillet à effet du 31 décembre 2025.

DECIDE DE SAISIR le représentant de l'État dans le département à cette fin, l'étude d'impact visée plus haut étant jointe à cette saisine

MANDATE le Président pour saisir le Président du SICTOM de la Région de Rambouillet de la demande de retrait de Cœur d'Yvelines afin qu'il la porte pour décision devant l'organe délibérant du SICTOM de la Région de Rambouillet, l'étude d'impact visée plus haut étant jointe à cette saisine.

AUTORISE le Président à prendre toute autre mesure d'exécution de la présente délibération qui en serait la suite ou la conséquence

MANDATE le Président pour organiser les conséquences de ce retrait et la reprise de la compétence, avec tout le soin nécessaire, avec le Maire des Mesnuls et avec le Président du SIDOMPE et les services et opérateurs concernés
- 24-041

DIT à l'unanimité que la présidence de la Commission Consultative des Services Publics Locaux sera assurée par le président de la CCCY ou son représentant

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

DESIGNE à l'unanimité les quatre conseillers communautaires suivants, pour la durée du mandat en cours, au sein de la commission consultative des services publics locaux : Bertrand Hauet, Michel Recoussines, Annie Lobstein, François Moutot,

DESIGNE à l'unanimité les associations locales dont les noms figurent ci-dessous pour siéger au sein de la CCSPL, pour la durée du mandat en cours : AUPADRE et le Club d'Entreprises Cœur d'Yvelines (CECY)

CHARGE le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes

24-042 DECIDE à l'unanimité que la présente délibération fait office de rapport auprès de la Chambre Régionale des Comptes

DIT que ce rapport sera communiqué à la CRC

24-043 ADOPTE à l'unanimité la décision modificative n°1 selon le tableau suivant :

FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Dépenses	Recettes	Commentaires
011 - Charges à caractère général	6811SG01	81 000,00 €		Compte d'équilibre (lié au 28181 et 28188)
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	777 SG 01 Quote-part subv		39 000,00 €	Amortissements des subventions perçues
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	7811 SG 01 Rep. amort. immos		42 000,00 €	Reprise d'amortissements (comptes erronés)
		81 000,00 €	81 000,00 €	
INVESTISSEMENT				
Chapitre	Article	Dépenses	Recettes	Commentaires
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13911 SG 01	6 000,00 €		Amortissements des subventions perçues
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13912 SG 01	9 000,00 €		Amortissements des subventions perçues
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13913 SG 01	24 000,00 €		Amortissements des subventions perçues
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28041412 SG 01	100,00 €		Reprise amortissements (FDC)
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28128 SG 01	600,00 €		Reprise amortissements compte erroné
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28181 SG 01		42 000,00 €	Comptes d'équilibre (lié au 6811)
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28188 SG 01		39 000,00 €	Comptes d'équilibre (lié au 6811)
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28281 SG 01	41 300,00 €		Réimputaton compte initial erroné
041 - Opérations patrimoniales	13141 SG 01	35 000,00 €		Reprise d'amortissement - bien non amortissable
041 - Opérations patrimoniales	13241 SG 01		35 000,00 €	Reprise d'amortissement - bien non amortissable
041 - Opérations patrimoniales	2031 SG 01		98 150,00 €	réimputation suite erreur compte d'imputation
041 - Opérations patrimoniales	21538 SG 01	98 150,00 €		réimputation suite erreur compte d'imputation
45 - Opérations comptes de tiers	458101 DEFIB 01	10 000,00 €		Achat de défibrillateurs non prévus
45 - Opérations comptes de tiers	458201 DEFIB 01		10 000,00 €	Refacturation suite achat défibrillateurs non prévus
		224 150,00 €	224 150,00 €	

24-044 PREND ACTE à l'unanimité de la présentation du rapport d'activité 2023 de la CCCY

PRECISE que ce rapport doit être communiqué par les maires des communes membres à leurs conseils municipaux

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

- 24-045

PREND ACTE à l'unanimité de la présentation du rapport d'activité « ordures ménagères » 2023

PRECISE que des éléments de ce rapport doivent être communiqués par les maires des communes membres à leurs conseils municipaux respectifs.
- 24-046

AUTORISE à l'unanimité le versement des fonds de concours suivant les tableaux ci-après.

Fonds de concours « Général » :

- ✓ Réhabilitation, travaux, extension et construction sur le patrimoine bâti

Mareil-Le-Guyon	Rénovation façade sud et narthex de l'église	25 000,00 €
Montfort L'Amaury	Réhabilitation du CML	94 734,00 €

- ✓ Travaux de voirie (limitation à 30% de l'enveloppe communale)

Montfort L'Amaury	Requalification de la rue de la Moutière	42 630,00 €
-------------------	--	-------------

- ✓ Travaux d'aménagements de sécurité (dont vidéo protection) et d'accessibilité PMR

Thoiry	Rénovation et renforcement de la vidéoprotection	75 213,81 €
Les Mesnuls	Aménagement d'un système de vidéoprotection	9 924,46 €
Behoust	Evolution dispositif vidéoprotection	15 267,34 €
Marcq	Raccordement vidéoprotection	29 275,00 €

Fonds de concours « Transition Energétique » :

Villiers Le Mahieu	Rénovation des menuiseries de la mairie	10 750,16 €
Mareil-Le-Guyon	Fourniture et pose de menuiseries bâtiment garderie	12 000,00 €
Mareil-Le-Guyon	Isolation par l'extérieur bâtiment garderie	15 000,00 €
Jouars-Ponchartrain	Rénovation énergétique gymnase Phélypeaux	63 361,31 €

AUTORISE le Président à signer les conventions et autres documents relatifs à ce fonds de concours

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CŒUR D'YVELINES

78640

Le Président,



Hervé PLANCHENAUT

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric



Liste des délibérations du Conseil Communautaire Séance du 11 décembre 2024

Etaient présents :

Patrick BOURDEAUX – Toine BOURRAT (jusqu’au point 24-056) – Willy BOYE – Patricia CHARTON (à partir du point 24-049) - Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON – Dominique CHESNEAU – Annie CONNETABLE - Claude COPPIN - Grégoire CORBY – Corinne DESAUW – Thierry DOLLEANS (à partir du point 24-052) - Sylvain DURAND – Régine FRANCOIS - Laurent GISQUET – Olivier GOUPILLON – Bertrand HAUET – Bernard JACQUES - Annie JOSEPH - Yves LAMBERT – Françoise LENARD – Ghislaine LESADE - Annie LOBSTEIN - Michel LOMMIS - Laurent LOUESDON - Sophie MAIRESSE – Félicien MARGUERETTAZ – Pascal MARTEAU - Magali MEJEAN - Thomas MENGELLE-TOUYA - Christiane METREAU – Pascal MICHELOT – François MOUTOT - Dominique NICCO - Raphaël NIVOIT – Michel NOBLET - Guy PELISSIER - Hervé PLANCHENAULT – Denise PLANCHON – Benoit POUYET - Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY – Nadine VILLEVALOIS

Etaient absents, excusés et représentés

Françoise CHANCEL	a donné pouvoir à	Elisabeth SANDJIVY
Patrick LEMAITRE	a donné pouvoir à	Christiane METREAU
Céline MORAIN	a donné pouvoir à	Yves REVEL
Nadine GOHARD	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET
Didier SAUSSAY	a donné pouvoir à	Patrick BOURDEAUX
Monique BUCHER	a donné pouvoir à	Willy BOYE
Agnès CORDONNIER	a donné pouvoir à	Benoit POUYET
Philippe EMMANUEL	a donné pouvoir à	Thomas MENGELLE-TOUYA
Emmanuelle COEURET	a donné pouvoir à	Olivier GOUPILLON
Laurence BACLE	a donné pouvoir à	Sylvain DURAND

Secrétaire de séance : Michel LOMMIS

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Du point 24-047 au point 24-048

Présents : 43 Pouvoirs : 10 Votants : 53

Du point 24-049 au point 24-051

Présents : 44 Pouvoirs : 10 Votants : 54

Du point 24-052 au point 24-056

Présents : 45 Pouvoirs : 10 Votants : 55

Du point 24-057 au point 24-064

Présents : 44 Pouvoirs : 10 Votants : 54

Le Conseil Communautaire,

24-047 APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du 25 septembre 2024

- 24-048** **PREND ACTE à l'unanimité** de la désignation et déclare installer Madame Sandrine Hagnier dans sa fonction de déléguée communautaire suppléante.
- 24-049** **DECIDE à l'unanimité** de donner un avis favorable sur le Plan des Mobilités en Ile de France arrêté,
- Sous Réserve** d'une cohérence avec l'étude mobilité de Cœur d'Yvelines en cours de finalisation :
- **BAISSER** les déplacements motorisés en massifiant et en facilitant le recours aux transports publics
 - **AUGMENTER** la fréquentation des transports en commun et en aucun cas diminuer l'offre,
 - **AUGMENTER** de manière significative les déplacements en vélo en favorisant les itinéraires de rabattement vers les arrêts des lignes Express, vers les gares du territoire, et la création de maillages locaux de liaisons douces
 - **ENCOURAGER** le covoiturage en promouvant les dispositifs existants pour réduire l'autosolisme
 - **AMELIORER** la communication autour de l'offre existante en diffusant les informations autour de l'offre de transport en commun existante et sur les autres alternatives à l'autosolisme
- Et sous réserve :**
- **D'OBTENIR** des précisions sur l'intermodalité envisagée sur site multimodal logistique de Méré-Montfort-Galluis cité dans ce projet et cartographié,
 - **DE MAINTENIR** à minima les offres (dessertes et fréquences) de transport en commun actuel,
 - **D'ASSOCIER** l'EPCI systématiquement en tant que partenaire d'IDFM
- 24-050** **VALIDE à l'unanimité** le programme d'actions tel que présenté
- ARRETE à l'unanimité** le projet de Plan Climat Air Energie tel qu'annexé à la présente délibération
- AUTORISE** le président à transmettre ledit projet de PCAET pour avis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, au préfet de Région et à la Présidente du Conseil Régional d'Ile de France
- AUTORISE** le président à conduire la procédure de participation du public par voie électronique conformément aux dispositions du code de l'environnement
- DONNE** tous pouvoirs au président pour effectuer toutes et les démarches et signer tout document en lien avec l'exécution de la présente délibération
- 24-051** **APPROUVE, à l'unanimité,** les demandes de retrait des Communautés de communes du Pays Houdanais et de Gally Mauldre du SIEED, à effet du 31 décembre 2025, conduisant à sa dissolution.
- 24-052** **DECIDE à l'unanimité** de s'engager, en lien avec l'Etat, l'ANAH et le Département des Yvelines, dans le déploiement du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) sur son territoire, et de se positionner en qualité de maître d'ouvrage délégué auprès du Département des Yvelines,
- DECIDE à l'unanimité** de s'engager à délibérer, avant le 31 mars 2025, sur la convention relative au Pacte territorial à conclure entre l'Etat, le Département, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale yvelinois et les Parcs Naturels Régionaux, maîtres d'ouvrage délégués, sur un programme d'actions adapté aux enjeux locaux
- 24-053** **APPROUVE à l'unanimité des votants** (6 abstentions : Pascal Michelot, Nadine Villevalois, Benoit Pouyet, Elisabeth Sandjivy, Agnès Cordonnier, Françoise

Auteuil-le-Roi

Auteuillet

Bazoches-sur-Guyonne

Behoust

Beynes

Boissy-sans-Avoir

Flexanville

Galluis

Gambais

Garancières

Goupiillères

Grosrouvre

Jouars-Pontchartrain

La Queue-Lez-Yvelines

Le Tremblay-sur-Mauldre

Les Mesnuls

Marcq

Mareil-le-Guyon

Méré

Millermont

Montfort-L'amaury

Neauphle-le-Château

Neauphle-le-Vieux

St-Germain-de-la-Grange

Saint-Rémy-L'Honoré

Saulx-Marchais

Thiverval-Grignon

Thoiry

Vicq

Villiers-le-Mahieu

Villiers-Saint-Frédéric

Chancel) le cahier des charges pour la mise en location d'un bien intercommunal à usage d'habitation à compter du 1^{er} janvier 2025

24-054 ADOPTE à l'unanimité la décision modificative n°2 selon le tableau suivant :

FONCTIONNEMENT				Commentaires
Chapitre	Article	Dépenses	Recettes	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	777 SG 01 Quote-part subv invest transf cpte résul		920,00 €	Amortissement 2021 à 2024 pour les CEE perçus pour le changement de la chaudière de la piscine (2020)
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	7811 SG 020 Rep. amort. immos corpo. et incorp.		- 920,00 €	Equilibre
		- €	- €	

INVESTISSEMENT				Commentaires
Chapitre	Article	Dépenses	Recettes	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13938 SG 01	920,00 €		Amortissement 2021 à 2024 pour les CEE perçus pour le changement de la chaudière de la piscine (2020)
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28031 SG 01	226,84 €		Régularisation erreur imputation comptable bien 19-038 (amort 2021)
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28281 PISC 01		1 146,84 €	Equilibre
45-Opérations pour compte de tiers	458101 DEFIB 01	4 872,00 €		Achat 4 défibrillateurs (GAM)
21-Immobilisations Corporelles	2111 SG 020	- 4 872,00 €		Equilibre
45-Opérations pour compte de tiers	458201 DEFIB 01		17 916,00 €	Refacturation défibrillateurs reliquat 2022
45-Opérations pour compte de tiers	458202 CO2 01		9 910,00 €	Refacturation capteurs CO2 reliquat 2022
024-Produits de cession d'immobilisation	024 ZAPAVY2 01		- 27 826,00 €	Equilibre
		1 146,84 €	1 146,84 €	

24-055 AUTORISE à l'unanimité le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, aux Restes à réaliser et aux opérations d'ordre.

Chapitres	BP 2024	Propositions
20- Immobilisations incorporelles	798 000,00 €	199 500,00 €
204-Subventions d'équipement versé	4 581 976,04 €	1 145 494,01 €
21-Immobilisations corporelles	9 049 315,11 €	2 262 328,78 €

24-056 DECIDE à l'unanimité d'attribuer et de verser une subvention pour la gestion des gymnases aux communes de Beynes, pour un montant de 53 600,58 €, et de Jouars-Pontchartrain, pour un montant de 42 725,10 €

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette subvention.

24-057 AUTORISE à l'unanimité le versement des fonds de concours suivant les tableaux ci-après.

Fonds de concours « Général » :

✓ Réhabilitation, travaux, extension et construction sur le patrimoine bâti

Beynes	Réaménagement RDC mairie	17 428,47 €
Auteuil-Le-Roi	Restauration des boiseries de l'église	6 965,00 €
Auteuil-Le-Roi	Réparation de l'horloge et électrification de la cloche de l'église	5 717,25 €

✓ Travaux de voirie (limitation à 30% de l'enveloppe communale)

Vicq	Rénovation du parking du musée	7 077,50 €
Auteuil-Le-Roi	Réparation de la chaussée rue des pressoirs	4 986,61 €

✓ Travaux favorisant le maintien du commerce local et de l’artisanat

Neauphle-Le-Château	Remplacement rideau métallique - agence de la Poste	8 460,00 €
---------------------	---	------------

✓ Travaux d’aménagements de sécurité (dont video protection) et d’accessibilité PMR

Neauphle-Le-Château	Nouvelle extension du système de vidéoprotection (tranche 2)	34 643,00 €
Neauphle-Le-Château	Marquage de securité aux abords des écoles	4 300,80 €
Le Tremblay sur Mauldre	Mise en sécurité du centre ville (zone 30 et cinénomètre)	4 400,53 €

Fonds de concours « Transition Energétique » :

Beynes	Rénovation EP	43 109,37 €
Goupillières	Rénovation éclairage église par des Leds	13 389,85 €
Garancières	Remplacement des menuiseries de la mairie	14 637,00 €
La Queue Lez Yvelines	Pose d'une pompe à chaleur (logement communal)	4 531,00 €

AUTORISE le Président à signer les conventions et autres documents relatifs à ce fonds de concours

24-058

DECIDE à l’unanimité d’accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu’aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité pour le **risque prévoyance** c’est-à-dire les risques liés à l’incapacité de travail, l’invalidité ou le décès,

1. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le CIG.

2. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit : 7 euros / mois/ agent

PREND ACTE que l’adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d’un montant annuel de :

En cas d’adhésion à la convention de participation Prévoyance ou Santé :

- 100 € pour l’adhésion à la convention santé pour une collectivité de 10 à 49 agents.

En cas d’adhésion sur les deux risques (Prévoyance et Santé) :

- 180 € pour l’adhésion aux deux conventions (prévoyance et santé), pour une collectivité de 10 à 49 agents.

AUTORISE le Président à signer la convention d’adhésion à la convention de participation Prévoyance tout acte en découlant.

AUTORISE le Président à signer la convention de mutualisation avec le CIG

24-059

DECIDE à l’unanimité d’adhérer au groupement de commandes pour les assurances Cyber Risques pour la période 2026-2029.

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l’habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention

AUTORISE le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu’à prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération et du marché

DECIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l’exercice correspondant

24-060

EMET à l’unanimité UN AVIS FAVORABLE, à la demande de la commune de Villiers-Saint-Frédéric d’octroyer douze dimanches travaillés aux établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche.

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

24-061

EMET à l'unanimité UN AVIS FAVORABLE, à la demande de la commune de La Queue Lez Yvelines d'octroyer douze dimanches travaillés aux établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche.

24-062

EMET à l'unanimité UN AVIS FAVORABLE, à la demande de la commune de Neauphle-le-Château d'octroyer douze dimanches travaillés aux établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche

24-063

EMET à l'unanimité UN AVIS FAVORABLE, à la demande de la commune de Garancières d'octroyer douze dimanches travaillés aux établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche

24-064

PREND ACTE du rapport d'activité 2023 de la société Effia stationnement pour la gestion de parcs de stationnement aux abords des gares.



Le Président,

Hervé PLANCHENAUT